



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°135/2023

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'association Les Amis de Georges Duhamel et de l'Abbaye de Créteil.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam souhaite adhérer à l'association Les Amis de Georges Duhamel et de l'Abbaye de Créteil, chaque année sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties.

Considérant que cette adhésion permet à la Ville et plus particulièrement au service de la bibliothèque de bénéficier d'aides dans le cadre de manifestations culturelles autour de l'œuvre de Georges Duhamel.

Considérant l'appel à cotisation qui nous parvient chaque année de l'association Les Amis de Georges Duhamel et de l'Abbaye de Créteil, 3 place de l'abbaye – 94000 CRÉTEIL.

### DÉCIDE

- **de renouveler** l'adhésion chaque année sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties à l'association Les Amis de Georges Duhamel et de l'Abbaye de Créteil, 3 place de l'abbaye – 94000 CRÉTEIL.

L'Isle-Adam, le 8 décembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231208-135-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

Mise en ligne le 11 décembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)